

CONSEIL MUNICIPAL de LALOUVESC du 11 avril 2023 - Procès-verbal -

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION FINANCES

- a. Approbation compte administratif (C.A.) 2022
- b. Approbation compte de gestion (C.G.) 2022
- c. Affectation des résultats 2022
- d. Taux taxes directes locales (TFB + TFNB + TH) 2023
- e. Approbation budget primitif (B.P.) 2023
- f. Demande de subvention « Fonds Vert »

2. DIVERS POINTS ET AGENDA

- a. Panneau Pocket
- b. Adressage
- c. Qualité de l'eau
- d. City-park
- e. Sacem associations
- f. Conventions pour l'utilisation des locaux communaux par les associations
- g. Avancement de l'étude sur Ste Monique et le Cénacle (SCOT)
- h. Nouvel employé communal

Membres présents (à l'ouverture de la séance à 20h06)

Jacques BURRIEZ (Maire)

François BESSET (1er adjoint)

Jean-Michel SALAÜN (2ème adjoint)

Aurélie DESBOS (3ème adjoint)

Dominique BALAY

Julien BESSET

Aline ACHARD

Nicole PORTE

Gérard GUIRONNET

Michel BOBER - absent pouvoir à SALAÜN Jean-Michel

Christine TREBUCHET - absente pouvoir à GUIRONNET Gérard

Secrétaire de séance : Aline ACHARD

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 9 personnes + 2 pouvoirs

Validation du précédent procès-verbal du conseil municipal (25 janvier 2023) : pas de remarque.

Séance

1. COMMISSION FINANCES

a. Approbation compte de gestion (C.G.) 2022

Le compte de gestion, envoyé aux membres de conseil, doit être approuvé avant le compte administratif d'où la modification de l'ordre de vote. Le C.G. contient des d'informations qui ne figurent pas au niveau du C.A. Il est établi par le trésorier (DGFIP) et retrace les opérations budgétaires enregistrées par ce dernier.

Pas de commentaire à ce sujet.

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 11 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion.

b. Approbation compte administratif (C.A.) 2022

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée de la collectivité, réalisée par cette dernière. Les opérations inscrites par le C.A. doivent coïncider avec celles du C.G.. Une vérification a été réalisée par le secrétariat en relation avec les services de la DGFIP.

Conformément à la procédure, Monsieur le maire se retire au moment de la discussion et du vote.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	897 175,74
	Réalisé :	388 371,19
	Reste à réaliser :	19 309,03
Recettes	Prévu :	897 175,74
	Réalisé :	348 568,65
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	963 337,54
	Réalisé :	600 418,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	963 337,54
	Réalisé :	1 076 301,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-39 802,54
Fonctionnement :	475 883,82
Résultat global :	436 081,28

Présentation du C.A. par Jean-Michel SALAÜN :

Investissement : la différence entre le total prévu et le réalisé s'explique principalement car la commune n'a pas encore engagé les travaux d'assainissement prévus.

Le déficit constaté au bilan d'investissement s'explique notamment par le retard d'encaissement des subventions pour deux raisons : 1. si les travaux ne sont pas terminés on ne peut pas demander le solde de la subvention, 2. la commune a pris un peu de retard sur les demandes.

Fonctionnement :

Les dépenses augmentent, ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle car les dépenses servent à l'amélioration du village mais il faut rester prudent et penser à augmenter les recettes en parallèle.

Une partie des recettes correspond aux ventes de deux lots de l'Ecolotissement qui servira à rembourser le crédit in-fine, il faut en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

Election du président pour le vote du compte administratif : M. BESSET François (1^{er} adjoint)

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 10 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

c. Affectation des résultats 2022

Il s'agit du report des résultats de l'année 2022 sur les comptes de l'année 2023. En réalité la décision découle mécaniquement des comptes précédents. L'affectation a été vérifiée et validée par notre conseiller financier.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		308 060,90		56 081,64	-	364 142,54
Opérations de l'exercice	600 418,00	768 240,92	388 371,19	292 487,01	988 789,19	1 060 727,93
Totaux	600 418,00	1 076 301,82	388 371,19	348 568,65	988 789,19	1 424 870,47
Résultat de clôture		475 883,82	39 802,54			436 081,28

Besoin de financement
Excédent de financement

39 802,54

Restes à réaliser

19 309,03

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

19 309,03

Besoin total de financement
Excédent total de financement

59 111,57

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

59 111,57

au compte 1068 Investissement

416 772,25

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 11 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultat 2022.

d. Taux taxes directes locales (TFB + TFNB + TH) 2023

Les taxes n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. Réglementairement, l'augmentation proportionnelle du taux doit être la même pour chaque taxe. Il n'est pas possible d'appliquer un taux différencié

Après concertation avec les élus, M. le Maire propose une augmentation modérée de 10 %, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : $35.67\% + 10\% = 39.23\%$ (moyenne du département : 38.69%)
- Taxe sur le foncier non bâti : $69.50\% + 10\% = 76.45\%$ (département : 79.83%)
- Taxe d'habitation : $8,50\% + 10\% = 9.35$ (département : 21.17%)

Avant le 1^{er} octobre, nous discuterons de l'application pour l'année 2024 d'une taxe d'habitation sur les locaux vacants, les propriétaires concernés seraient incités à rénover ou vendre.

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 11 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité la hausse de 10 % pour les taxes sur le foncier bâti, non bâti et d'habitation.

e. Approbation budget primitif (B.P.) 2023

Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril 2023.

La construction du B.P. d'une année s'appuie sur les résultats de l'année précédente et sur les nouvelles prévisions de dépenses ou recettes à venir.

Le budget est présenté, discuté et voté, chapitre par chapitre. On trouvera ci-dessous les principaux éléments par section. Le budget détaillé est en annexe.

Le budget de fonctionnement, comme celui d'investissement, doit être équilibré.

Budget de fonctionnement prévisionnel 2023

COMMUNE LALOUVESC (12800)
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	382 648,71		382 648,71	0,0
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	134 400,00		134 400,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	205 348,71		205 348,71	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 100,00		34 100,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 800,00		18 800,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	246 200,00		246 200,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 000,00		8 000,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	238 200,00		238 200,00	0,0
014 - Atténuations de produits	9 000,00		9 000,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	87 615,00		87 615,00	0,0
66 - Charges financières	14 820,00		14 820,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	21 670,00		21 670,00	0,0
Total dépenses réelles	771 953,71		771 953,71	0,0
Total dépenses d'ordre	456 380,00		456 380,00	0,0
Total dépenses de fonctionnement	1 228 333,71	0,00	1 228 333,71	0,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	270 000,00		270 000,00	0,0
73 - Impôts et taxes	41 822,00		41 822,00	0,0
731 - Impositions directes	204 102,48		204 102,48	0,0
74 - Dotations et participations	191 137,00		191 137,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	104 500,00		104 500,00	0,0
802 - Excédent de fonctionnement reporté	416 772,25		416 772,25	0,0
Total recettes réelles	1 228 333,71		1 228 333,71	0,0
Total recettes de fonctionnement	1 228 333,71	0,00	1 228 333,71	0,0

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,0

Côté dépenses

1. D'une façon générale les prévisions des années précédentes étant correctes. On s'est appuyé sur ces dernières pour construire le nouveau B.P..
2. Un point particulier : la dépense de 21,67 k€ de dotations aux amortissements concerne les provisions pour créances douteuses. Il faudra prévoir dans une prochaine décision modificative (D.M.) des provisions pour les amortissements obligatoires. Celles-ci nécessitent une délibération particulière dont les modalités restent à préciser avec notre conseiller de la DGFIP.
3. Voirie : des devis ont été reçus concernant la réfection de chemins communaux : nous avons privilégié le chemin de Milagro, celui du cimetière ainsi que des réfections diverses. Ces dépenses ne sont pas subventionnables.
4. Les "dépenses d'ordre" de 456,38 k€ correspondent au virement à la section investissement. Il s'agit de notre autofinancement des investissements, notamment le remboursement des prêts obligatoirement financés par l'autofinancement. Elles sont particulièrement élevées car elles comprennent en 2023 le remboursement du prêt in fine pour l'écolotissement (270 k€) abondé par les ventes des terrains. Il faut aussi combler le déficit du compte d'investissement de 2022. Le reste vise donc à équilibrer le BP d'investissement.

Côté recettes

1. Il faut tenir compte d'un excédent de fonctionnement reporté des années précédentes de 416,77 k€.
2. Le "produit des services, domaines et ventes" est dopé par la vente des terrains de l'écolotissement. Cette opération sera prochainement isolée dans un budget annexe, de façon à bien faire ressortir l'équilibre de cette opération.
3. Le montant des impôts directs a été augmenté compte tenu du vote de l'augmentation des taux.
4. Les locations des gîtes et du camping sont dans "autres produits de gestion courante" qui ont marqué une augmentation substantielle.

Budget primitif d'investissement 2023

COMMUNE LALOUVESC (12800)
BP 2023

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	39 802,54		39 802,54	0,0
*6 - Emprunts et dettes assimilées	316 000,00		316 000,00	0,0
204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00		20 000,00	0,0
23 - Immobilisations en cours	6 000,00		6 000,00	0,0
Total dépenses réelles hors opérations	381 802,54		381 802,54	0,0
*79 - Mur de soutènement cimetière	6 400,00	12 375,43	18 775,43	0,0
*87 - Schéma directeur réseau	20 000,00	3 030,60	23 000,00	0,0
*90 - RESEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	240 000,00		240 000,00	0,0
*96 - Aménagement terrain City Park	7 000,00	3 933,60	10 933,60	0,0
203 - Aménagement paysager espace Beau séjour	4 500,00		4 500,00	0,0
204 - Réseau eau potable phase 1	164 880,00		164 880,00	0,0
205 - Murs soutènement divers	25 000,00		25 000,00	0,0
Total dépenses opérations d'invest	487 780,00	19 309,03	507 089,03	0,0
Total dépenses d'investissement	869 582,54	19 309,03	888 891,57	0,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	93 111,57		93 111,57	0,0
13 - Subventions d'investissement reçues	319 400,00		319 400,00	0,0
Total recettes réelles hors opérations	412 511,57		412 511,57	0,0
Total recettes d'ordre	456 369,00		456 369,00	0,0
Total recettes d'investissement	868 880,57	0,00	868 880,57	0,0

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023			
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement	19 309,03	-19 309,03	0,00	0,0

Pour investir nous disposons de trois leviers :

- l'auto-financement (provenant de l'excédent du fonctionnement), les subventions, l'emprunt.
- L'autofinancement est évidemment le levier le plus favorable et l'augmentation des recettes fiscales et des locations est à surveiller.
- Côté subventions, nous avons su récupérer des promesses de fonds intéressantes parmi les principaux bailleurs. Mais l'expérience nous a montré que le versement des fonds prend du retard, il faut donc tenir compte de cette difficulté.

Nous avons su aussi solliciter les banques par deux emprunts, un classique et un *in fine* (écolotissement). Pour lancer un nouvel emprunt, il faut déjà avoir remboursé au moins une partie substantielle de l'emprunt *in fine* par des ventes définitives de terrains, ce qui sera fait en 2023.

Côté dépenses

1. La somme de 316 k€ sur « dette et emprunt » comprend le remboursement complet du prêt *in fine* de l'écolotissement de 270 k€.
2. Les 20 k€ de « subv d'équipt versés » correspondent à des travaux à effectuer dans la basilique et les 6 k€ de « immobilisations en cours » concernent l'aménagement des parcours.
3. L'opération « Réseau eau potable et assainissement » de 240 k€ concerne les réseaux d'assainissement sur le Grand Lieu et notamment le raccordement de l'écolotissement.
4. Il n'a été mis provisoirement que 4,5 k€ sur l'aménagement de Beauséjour. En effet, le montage financier de cette opération n'est pas encore bouclé. Les dossiers de demande de subventions sont en cours de finalisation et il faudra sans doute avoir recours à l'emprunt.
5. L'ajout d'une opération urgente sur la sécurisation de l'eau potable de 164,88 k€ comprend le changement d'une conduite et la mise en place de systèmes pour prévenir les fuites, pour laquelle des dossiers de subventions ont été déposés. Celle-ci découle des problèmes

d'hygiène et de fuites constatés de façon récurrente l'année dernière et au début de cette année.

Côté recettes

1. L'article "Dotation, fonds divers" comprend notamment les remboursements prévus de TVA sur des factures émises en 2021.
2. Concernant les "Subventions reçues", les 319,4 k€ correspondent aux subventions attribuées et non encore touchées, aux subventions acquises sur l'assainissement et celles demandées sur la sécurisation de l'eau.
3. Les "Recettes d'ordre" correspondent au virement de la section de fonctionnement, c'est-à-dire notre autofinancement, gonflé par le remboursement du prêt in fine pour l'aménagement de l'écolotissement.

Synthèse et équilibres

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 228 333.71	868 891.57	2 097 225.28
Recettes	1 228 333.71	868 891.57	2 097 225.28

Synthèse des votes par chapitre :

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 11 Pour

Vote unanime pour les chapitres des quatre sections

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2023 équilibré.

f. Demande de subvention « Fonds Vert »

Le coût de la démolition de l'hôtel Beau-Séjour et l'aménagement avait été évalué à 200 k€ H.T., base sur laquelle un dossier de subvention avait été déposé en 2020 à la DETR/DSIL. Une subvention de 35% avait été alors obtenue.

Parallèlement une demande de subvention de 45% avait été demandée et obtenue de la Région pour la seule partie de la démolition.

Suite aux appels d'offres, les travaux se sont élevés à 56 000 € H.T., réfection de façade comprise. Il reste donc sur le dossier initial déposée à la DETR/DSIL : 200 000 € - 56 000 € (démolition) - 4000 € (maitre d'œuvre) = 140 000 € H.T. subventionnés à 35% pour le poste réaménagement restant.

L'ensemble des aménagements restant à réaliser hors démolition a été chiffré par le maître d'œuvre à une somme de 270 k€ environ. Suite à un dépôt de dossier, une subvention de 60 k€ a été accordée par la Région pour cette partie.

Le Maire suggère de déposer une nouvelle demande de subvention complémentaire utilisant un dispositif récemment ouvert pour la transition écologique dans les communes : le « fonds vert ». Une partie des travaux envisagés est en effet éligible à ce fonds, dans la thématique renaturation des centres bourgs.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer ce nouveau dossier auprès des services de l'état.

Délibération : 0 Abstention 0 Contre 11 Pour

RÉSULTAT DE LA DÉLIBÉRATION : Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation pour la demande de subvention « Fonds vert ».

2. DIVERS POINTS ET AGENDA

a. Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket fonctionne bien, il a fallu se coordonner afin de relier les différentes informations. Le site internet lalouvesc.fr va changer prochainement de CMS (système d'édition du site), il sera plus simple de créer, gérer et modifier le site web.

Le grand panneau lumineux en face du Vival ne fonctionne plus et est irréparable. En attendant de trouver une solution de remplacement, il est suggéré d'installer un panneau fixe, indiquant que les actualités du village sont accessibles sur le site web lalouvesc.fr et sur l'application Panneau Pocket.

b. Adressage

Environ 80 % de l'adressage est terminé. Il reste encore quelques panneaux à poser et quelques numéros à ajouter. Il faut également mettre en place les numéros pour le nouveau lotissement du bois de Versailles.

Certains regrettent que le Boulevard des Élégants ait été rebaptisé Route de St Félicien. Un compromis pourrait être d'ajouter un panneau indiquant « Anciennement, Boulevard... ».

c. Qualité de l'eau

On ne peut malheureusement pas tout faire cette année mais la qualité de l'eau est une priorité concernant la santé publique des citoyens. Une tranche va être remise en état cette année et a été inscrite au B.P., c'est la tranche la moins utilisée l'hiver mais celle qui représente le plus de problème actuellement (Le grand Lieu).

Les travaux de cette tranche devraient commencer vers l'automne.

d. City-park

Les poteaux du grillage du stade ont été scellés et les grilles du bas ont été posés en partie. Le City-park est installé actuellement sur l'emplacement de l'ancien tennis, il entre parfaitement bien à cet emplacement. L'équipe chargée du montage, la Brigade verte (Tremplin), doit être suivie de près. Quand tout cela sera terminé, un organisme de contrôle viendra vérifier la conformité du City-park.

e. Sacem associations

Les associations paient chaque fois des sommes importantes à la Sacem. La commune pourrait faire le choix d'un forfait proposé par un organisme de mutualisation. Les propositions sont intéressantes, des contraintes existent concernant le prix d'entrée de la manifestation et son budget. Il faut encore affiner la proposition. Madame TREBUCHET Christine doit faire le tour des associations.

f. Conventions pour l'utilisation des locaux communaux par les associations

Une convention sur l'utilisation des locaux communaux reste encore à finaliser, une première édition a été établie, mais rien n'a encore été finalisé.

g. Avancement de l'étude sur Ste Monique et le Cénacle (SCOT)

Le SCOT doit rendre son étude fin mai. La proposition de rachat concernant le Cénacle est toujours attendue par les sœurs du Cénacle. Le sous-préfet s'est interrogé sur l'intérêt du bâtiment pour accueillir les postulants au SNU (Service National Universel). Une visite a eu lieu qui a montré l'adéquation du bâtiment.

h. Nouvel employé communal

Un nouvel employé communal va venir renforcer l'équipe de la Commune. M. MOUGEL Nicolas va prendre son poste le 24 avril 2023, il a déjà été employé communal pendant plusieurs années en banlieue lyonnaise.

i. Agenda

- 16 avril : Ronde Louvetonne
- 20 avril : GroupamaCar + Passage du Tour auto à 15 h 10
- 27 avril : Rencontre avec Mme Laurence Heydel Grillere - Députée de l'Ardèche
- 6 mai : Ordination d'un prêtre
- 16 mai : Inauguration micro-folies
- 28 mai : Inauguration Stèle des Maquisards Rochepaulois

DISCUSSION :

Suite à une tentative d'arnaque auprès d'une personne âgée du village, il est suggéré de diffuser un message de prévention.

Le Maire signale qu'une lettre anonyme a été reçue en mairie. Sans signature, elle ne peut être lue en Conseil.

Clôture de la séance à 21 h 40 heures

Pour validation du présent procès-verbal

Aline ACHARD
Secrétaire de séance

Jacques BURRIEZ
Maire